

Réorientation en Faculté de Droit et de Criminologie

Vademecum

Chères étudiantes, chers étudiants,

Bienvenue en faculté de droit et de criminologie. Ce document a pour objectif de vous fournir les informations nécessaires pour bien entamer votre réorientation en première année du bachelier en droit.

I. PROCEDURE DE REORIENTATION

Attention, la réorientation doit être actée par le service des inscriptions de l'ULB. L'accord de la faculté ne vaut pas réorientation. La demande ainsi que le formulaire de réorientation complété doivent être introduits dans votre [portail MONULB](#) dans les délais requis (pour le 15 février au plus tard). Une fois votre modification d'inscription actée par le service des inscriptions, votre programme annuel sera disponible sur le portail Mon ULB dans l'onglet « Mes études » puis « Inscriptions et notes ».

II. PROGRAMME ANNUEL DE L'ETUDIANT (PAE)

A. Principes

Par défaut, les étudiants réorientés sont inscrits au [programme complet](#) de la première année du bachelier en droit qui compte 60 crédits.

Si votre réorientation est finalisée avant la fin du mois de décembre, vous êtes, par défaut, dispensés des travaux pratiques du premier quadrimestre mais inscrits à l'ensemble des examens de la session de janvier lors desquels vous serez soumis à une épreuve compensatoire complémentaire. Vous pourrez, si nécessaire, repasser ces examens lors de la session de juin. L'ensemble des ressources utiles sont disponibles sur les plateformes d'enseignement en ligne (université virtuelle et/ou Teams).

Si votre réorientation est finalisée après la session de janvier, vous êtes, par défaut, inscrits à l'ensemble des examens de la session de juin lors de laquelle vous pourrez passer les examens des cours tant du premier que du second quadrimestre. Les examens des cours du premier quadrimestre incluront une épreuve complémentaire compensant votre absence aux travaux pratiques. L'ensemble des ressources utiles sont disponibles sur les plateformes d'enseignement en ligne (université virtuelle et/ou Teams).

Quelle que soit la date de votre réorientation, vous êtes tenus de participer aux travaux pratiques du deuxième quadrimestre. Si vous n'avez pas pu sélectionner de groupe de TP lors de la procédure ad hoc organisée sur votre espace personnel avant le 3 février (voir avis), nous vous demandons de prendre contact avec le secrétariat de bachelier dans les meilleurs délais.

Veillez noter que le cours LANG C1001 est un cours en ligne, composé d'exercices mis à disposition sur l'Université virtuelle. Vous pouvez donc y accéder quelle que soit votre date d'inscription. Des travaux pratiques sont prévus au second quadrimestre pour les étudiants qui auraient raté l'examen de janvier. Vous pouvez, si vous n'avez pas eu l'occasion de passer cet examen, vous y inscrire volontairement par le biais de l'Université virtuelle.

B. Modifications du programme

Allègement de programme :

Vous pouvez choisir de diminuer le nombre d'unités d'enseignement figurant à votre programme en reportant une partie des cours (par exemple ceux qui sont déjà terminés) à l'année suivante. Cette procédure d'allègement est vivement conseillée si votre réorientation est actée après la session de janvier.

La demande d'allègement peut être introduite jusqu'au 28 février par le biais du formulaire ad hoc disponible sur votre [espace personnel](#) (pour autant que vous n'ayez passé aucun examen de votre cursus en droit avant l'introduction de votre demande). Cet allègement n'aura pas d'impact sur le montant de votre minerval mais sera pris en considération dans le cadre de l'évaluation de votre finança**bi**lité.

Valorisation de crédits :

Si vous avez déjà suivi, dans une *université* belge ou étrangère, des cours que vous jugez équivalents à ceux figurant au programme de la BA1 en droit, vous pouvez solliciter une « valorisation de crédits ». Les cours valorisés seront supprimés de votre programme annuel. Ces demandes sont à introduire jusqu'au 28 février par le biais du formulaire ad hoc disponible sur votre [espace personnel](#).

Dispense de TP :

Si, pour des motifs impérieux et justifiés, vous ne pouvez pas assister aux travaux pratiques du second quadrimestre, vous pouvez solliciter une demande de dispense par le biais du formulaire ad hoc, disponible sur votre [espace personnel](#).

III. OUTILS PRATIQUES

A. Horaires de cours

Les horaires sont disponibles sur [TIME EDIT](#). Vous êtes invités à consulter [les tutoriels](#) vous permettant de découvrir les différentes fonctionnalités de cet outil.

Il est nécessaire de vérifier les horaires quotidiennement car des séances de cours ou de travaux pratiques peuvent être annulées ou déplacées sans qu'un avis ne soit nécessairement publié.

B. Espace personnel

La faculté de droit et de criminologie met à votre disposition un intranet où vous pourrez trouver différentes informations et formulaires utiles : [Espace Personnel](#).

Notez qu'il est capital d'activer et de consulter très régulièrement votre adresse mail ULB. Vous êtes tenus de l'utiliser pour contacter vos professeurs et le secrétariat.

C. Portail MONULB

Le [portail](#) regroupe toutes les informations liées à votre cursus. C'est **le seul endroit** où vous trouverez votre programme annuel de cours. Veillez donc à vous assurer que tout y est correct (« Mes études » > « Inscriptions et notes »).

Le secrétariat utilise le portail Mon ULB pour communiquer avec les étudiants et les informer. Consultez donc régulièrement la section « **annonces** ». Une application mobile « MonULB » est disponible, nous vous invitons vivement à l'installer sur votre smartphone.

D. Service d'accompagnement aux apprentissages.

La faculté propose un service d'aide à la réussite à ses étudiants (apprentissage et évaluation en ligne, blocus assisté, aide au développement d'une bonne méthodologie...) Vous pouvez voir les services proposés [via l'université virtuelle](#) et la [page Facebook](#).

IV. SECRETARIAT FACULTAIRE

Monsieur **Guillaume Pietrons** est en charge de l'accueil des étudiants du bachelier en droit.

Vous pouvez le contacter par mail (@ ba-droit@ulb.be) ou par téléphone (02 650 39 34). Des permanences sans rendez-vous sont organisées le mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 (local H1.101).